

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)
TBA-C-93355-20846A

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS JUANDIS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 910)			DA	50 910	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	249 163	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	728 960	
	Report à nouveau			DH	(398 445)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	436 440	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 070 828	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	129 443	
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR	129 443		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	3 486 940	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	650 586	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 067 618	
	Dettes fiscales et sociales			DY	391 776	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	63 392	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	6 660 315		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	7 860 586		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 525 649
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	87 996	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS JUANDIS							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	15 678 130	FB		FC	15 678 130	
	Production vendue { biens * services *	FD	8 837	FE		FF	8 837	
		FG	69 232	FH		FI	69 232	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	15 756 200	FK		FL	15 756 200	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	666	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	86 338	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 664	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	15 846 870
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	10 615 782	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(78 088)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	26 819	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 027 723	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	114 907	
	Salaires et traitements*					FY	1 289 527	
	Charges sociales (10)					FZ	339 332	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* } (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS)					GA	274 628
							GB	
							GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	4 252
	Autres charges (12)						GF	15 614 887
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	231 983	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GK	483
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GL	25 373
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GN	
	Différences positives de change						GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GP	25 856
Total des produits financiers (V)						GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GR	12 575
	Intérêts et charges assimilées (6)						GS	
	Différences négatives de change						GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GU	12 575
Total des charges financières (VI)						GV	13 281	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GW	245 265
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS JUANDIS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	202 524		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	202 524		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 116		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	38 440		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	39 557		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	162 967		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	(28 208)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	16 075 251		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	15 638 811		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	436 440		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	2 492	
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	20 475	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	69 268	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	86 338	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 238	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amortissements des immobilisations			38 440			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				2		
Autres charges exceptionnelles			1 116			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				202 522		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 7 860 586 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 436 441 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/11/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Règles et méthodes comptables

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations techniques : 3 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention, et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances et produits

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Plan de redressement :

Pour rappel, la procédure de sauvegarde ouverte le 13 octobre 2020 par jugement du Tribunal de Commerce d'ANTIBES a pris fin le 25 février 2022 par jugement de ce même Tribunal.

Le Tribunal de Commerce d'ANTIBES a également arrêté un plan de redressement permettant d'apurer le passif retenu sur une durée de 10 ans à compter de cette date. Au 15 février 2025, les trois premières échéances du plan ont été honorées aux dates convenues.

Provisions pour risques :

Une provision d'un montant de 79 K€ a été constatée en 2018 et encore maintenue cet exercice pour faire face à un litige lié à la concurrence (E.LECLERC).

Autres risques provisionnés :

- Provision prud'hommes maintenue : 50 K€

Autres éléments significatifs

Litiges avec la copropriété Les Oliviers concernant l'infiltration des caves

Suite à une procédure engagée par le syndicat de copropriétaires de la résidence Les Oliviers contre la SNC Les Oliviers d'Antibes, la société JUANDIS et la société ATAC, l'audience de plaidoirie s'est tenue au 17/09/2019. Par jugement rendu le 17 décembre 2019, le Tribunal judiciaire de GRASSE a rejeté toutes les demandes du syndicat des copropriétaires.

Le syndicat des copropriétaires a interjeté appel du jugement rendu et la procédure est pendante devant la cour d'Appel d'AIX-EN-PROVENCE.

Un accord de principe, lors d'une réunion du 21/12/2022 a été défini sur l'établissement d'un protocole d'accord qui mettrait fin à toute procédure judiciaire à l'encontre de la SAS JUANDIS.

Un accord transactionnel entre la SAS JUANDIS et la copropriété SNC Les Oliviers d'Antibes, portant sur cet abandon total de toute procédure à l'encontre de la SAS JUANDIS est en cours de rédaction en vue de la prochaine audience prévue en avril 2025.

Notes sur le bilan

Actif immobiliséTableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 800 409			2 800 409
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 080			4 080
Immobilisations incorporelles	2 804 489			2 804 489
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 095 972	86 159	22 563	1 159 568
- Installations générales, agencements aménagements divers	969 912	42 331	63 171	949 072
- Matériel de transport	7 252		7 252	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	78 663			78 663
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 151 799	128 490	92 986	2 187 302
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	53 556	18 320		71 876
- Autres titres immobilisés	24 309			24 309
- Prêts et autres immobilisations financières	216 306	15 332	35 863	195 776
Immobilisations financières	294 171	33 652	35 863	291 960
ACTIF IMMOBILISE	5 250 458	162 142	128 849	5 283 751

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		128 490	33 652	162 142
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		128 490	33 652	162 142
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			35 863	35 863
Scissions				
Mises hors service		92 986		92 986
Diminutions de l'exercice		92 986	35 863	128 849

Immobilisations incorporellesFonds commercial

	30/09/2024
Éléments achetés	2 800 409
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	2 800 409

En mars 2007, la société ATAC a cédé son fonds de commerce à la société SAS JUANDIS. La cession a été consentie moyennant le prix de 2 800 409 € s'appliquant aux éléments incorporels.

Conformément au règlement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 080			4 080
Immobilisations incorporelles	4 080			4 080
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	620 497	143 075	22 563	741 009
- Installations générales, agencements aménagements divers	398 829	157 509	63 171	493 167
- Matériel de transport	7 252		7 252	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 280	12 486		61 765
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 075 858	313 069	92 986	1 295 941
ACTIF IMMOBILISE	1 079 938	313 069	92 986	1 300 021

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 473 251 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	195 776		195 776
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	17 952	17 952	
Autres	246 547	246 547	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 977	12 977	
Total	473 251	277 475	195 776
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
SAS JUANDIS
EXERCICE CLOS LE 30 Septembre 2024**

SAS JUANDIS

55, Avenue de Cannes
06600 ANTIBES
RCS Antibes 495 100 190

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JUANDIS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Nice le 12 mars 2025

Karine VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2024	Net 30/09/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	4 080	4 080		
Fonds commercial (1)	2 800 409		2 800 409	2 800 409
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 159 568	741 009	418 559	475 475
Autres immobilisations corporelles	1 027 735	554 932	472 803	600 466
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	71 876		71 876	53 556
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	24 309		24 309	24 309
Prêts				
Autres immobilisations financières	195 776		195 776	216 306
	5 283 751	1 300 021	3 983 731	4 170 520
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	871 668		871 668	793 579
Avances et acomptes versés sur commandes	5 246		5 246	33 520
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	17 952	9 788	8 163	5 791
Autres créances	246 547		246 547	408 035
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 732 254		2 732 254	1 811 676
Charges constatées d'avance (3)	12 977		12 977	12 275
	3 886 644	9 788	3 876 856	3 064 877
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 170 395	1 309 809	7 860 586	7 235 397
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan passif

	30/09/2024	30/09/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 910	50 910
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	249 163	249 163
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 800	3 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	728 960	728 960
Report à nouveau	-398 446	-1 366 778
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	436 441	968 332
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 070 828	634 388
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	129 443	129 443
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	129 443	129 443
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 486 941	3 657 776
Emprunts et dettes financières diverses (3)	650 586	592 841
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 067 619	1 770 194
Dettes fiscales et sociales	391 777	390 245
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		878
Autres dettes	63 392	59 633
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	6 660 315	6 471 567
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 860 586	7 235 397
(1) Dont à plus d'un an (a)	4 134 666	4 334 284
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 525 649	2 137 283
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	87 996	90 773
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	30/09/2024	30/09/2023
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	15 678 130	14 722 178
Production vendue (biens)	8 837	5 265
Production vendue (services)	69 233	43 024
Chiffre d'affaires net	15 756 200	14 770 467
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	667	7 333
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	86 339	60 169
Autres produits	3 665	11 120
Total des produits d'exploitation (I)	15 846 871	14 849 089
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	10 615 783	9 878 335
Variations de stock	-78 088	-92 790
Achats de matières premières et autres approvisionnements	26 820	29 481
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	3 027 724	2 287 531
Impôts, taxes et versements assimilés	114 907	85 223
Salaires et traitements	1 289 528	1 356 612
Charges sociales	339 333	354 246
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	274 629	259 046
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	4 253	13 200
Total des charges d'exploitation (II)	15 614 887	14 170 883
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	231 983	678 206
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	484	241
Autres intérêts et produits assimilés (3)	25 373	15 364
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	25 857	15 604
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	12 575	55 036
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	12 575	55 036
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	13 282	-39 432
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	245 265	638 775



Compte de résultat (suite)

	30/09/2024	30/09/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	202 525	324 665
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		3 722
Total des produits exceptionnels (VII)	202 525	328 387
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 117	20
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	38 441	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	39 557	20
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	162 967	328 367
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-28 208	-1 190
Total des produits	16 075 252	15 193 081
Total des charges	15 638 811	14 224 749
BENEFICE OU PERTE	436 441	968 332
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	2 492	3 353
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	20 476	14 555



Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

*Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024,
dont le total est de 7 860 586 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,
dégageant un bénéfice de 436 441 euros.*

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/11/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Règles et méthodes comptables

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations techniques : 3 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention, et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances et produits

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Plan de redressement :

Pour rappel, la procédure de sauvegarde ouverte le 13 octobre 2020 par jugement du Tribunal de Commerce d'ANTIBES a pris fin le 25 février 2022 par jugement de ce même Tribunal.

Le Tribunal de Commerce d'ANTIBES a également arrêté un plan de redressement permettant d'apurer le passif retenu sur une durée de 10 ans à compter de cette date. Au 15 février 2025, les trois premières échéances du plan ont été honorées aux dates convenues.

Provisions pour risques :

Une provision d'un montant de 79 K€ a été constatée en 2018 et encore maintenue cet exercice pour faire face à un litige lié à la concurrence (E.LECLERC).

Autres risques provisionnés :

- Provision prud'hommes maintenue : 50 K€



Autres éléments significatifs

Litiges avec la copropriété Les Oliviers concernant l'infiltration des caves

Suite à une procédure engagée par le syndicat de copropriétaires de la résidence Les Oliviers contre la SNC Les Oliviers d'Antibes, la société JUANDIS et la société ATAC, l'audience de plaidoirie s'est tenue au 17/09/2019. Par jugement rendu le 17 décembre 2019, le Tribunal judiciaire de GRASSE a rejeté toutes les demandes du syndicat des copropriétaires.

Le syndicat des copropriétaires a interjeté appel du jugement rendu et la procédure est pendante devant la cour d'Appel d'AIX-EN-PROVENCE.

Un accord de principe, lors d'une réunion du 21/12/2022 a été défini sur l'établissement d'un protocole d'accord qui mettrait fin à toute procédure judiciaire à l'encontre de la SAS JUANDIS.

Un accord transactionnel entre la SAS JUANDIS et la copropriété SNC Les Oliviers d'Antibes, portant sur cet abandon total de toute procédure à l'encontre de la SAS JUANDIS est en cours de rédaction en vue de la prochaine audience prévue en avril 2025.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 800 409			2 800 409
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 080			4 080
Immobilisations incorporelles	2 804 489			2 804 489
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 095 972	86 159	22 563	1 159 568
- Installations générales, agencements aménagements divers	969 912	42 331	63 171	949 072
- Matériel de transport	7 252		7 252	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	78 663			78 663
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 151 799	128 490	92 986	2 187 302
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	53 556	18 320		71 876
- Autres titres immobilisés	24 309			24 309
- Prêts et autres immobilisations financières	216 306	15 332	35 863	195 776
Immobilisations financières	294 171	33 652	35 863	291 960
ACTIF IMMOBILISE	5 250 458	162 142	128 849	5 283 751



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		128 490	33 652	162 142
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		128 490	33 652	162 142
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			35 863	35 863
Scissions				
Mises hors service		92 986		92 986
Diminutions de l'exercice		92 986	35 863	128 849

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2024
Éléments achetés	2 800 409
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	2 800 409

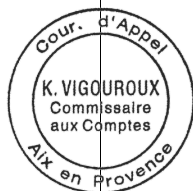
En mars 2007, la société ATAC a cédé son fonds de commerce à la société SAS JUANDIS. La cession a été consentie moyennant le prix de 2 800 409 € s'appliquant aux éléments incorporels.

Conformément au règlement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 080			4 080
Immobilisations incorporelles	4 080			4 080
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	620 497	143 075	22 563	741 009
- Installations générales, agencements aménagements divers	398 829	157 509	63 171	493 167
- Matériel de transport	7 252		7 252	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 280	12 486		61 765
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 075 858	313 069	92 986	1 295 941
ACTIF IMMOBILISE	1 079 938	313 069	92 986	1 300 021

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 473 251 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	195 776		195 776
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	17 952	17 952	
Autres	246 547	246 547	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 977	12 977	
Total	473 251	277 475	195 776
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	30/09/2024	30/09/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	974	570
Autres créances	8 464	20 040
Disponibilités	21 302	7 481
Total	30 740	28 091

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	9 788			9 788
Total	9 788			9 788
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 910,00 euros décomposé en 5 091 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 28/03/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-1 366 778
Résultat de l'exercice précédent	968 332
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-398 446
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-398 446
Total des affectations	-398 446



Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2024
Capital	50 910				50 910
Primes d'émission	249 163				249 163
Réserve légale	3 800				3 800
Réserves générales	728 960				728 960
Report à Nouveau	-1 366 778			-968 332	-398 446
Résultat de l'exercice	968 332	-968 332	436 441	968 332	436 441
Total Capitaux Propres	634 388	-968 332	436 441		1 070 828

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	129 443				129 443
Total	129 443				129 443
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 660 315 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	87 996	4 712	41 642	41 642
- à plus de 1 an à l'origine	3 398 944	221 953	1 650 195	1 526 796
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	20 000		20 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 067 619	1 807 545	130 037	130 037
Dettes fiscales et sociales	391 777	347 460	22 159	22 159
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	693 979	143 979		550 000
Produits constatés d'avance				
Total	6 660 315	2 525 649	1 864 032	2 270 634
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	131 478			
(**) Dont envers les associés	630 586			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 141 719 euros.
Les échéances des dettes ont été calculées en tenant compte des modalités de remboursement du plan d'apurement du passif sur une durée de 10 ans à compter du 25 février 2022.

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 398 944	3 398 944	3 350 409
Emprunts et dettes divers	87 911	87 911	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	274 523	274 523	
Dettes fiscales et sociales	56 664	56 664	
Total	3 818 042	3 818 042	3 350 409

*Emprunt BFCC : 150 000 €
Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 150 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2024 = 52 532 €.



* Emprunt CE 500 000 €
Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 500 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2024 = 176 928 €.

* Emprunt CE 500 000 €
Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 500 000€.
Capital restant dû au 30/09/2024 = 48 823 €.

* Emprunt CE 500 000 €
Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 500 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2024 = 235 932 €.

*Emprunt BFCC 467 000€
Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 467 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2024 = 450 840 €.

*Emprunt BFCC 567 000€
Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 567 000 €.
Caution pour un montant de 134 320 € de la société SOC COOPE RENOVATION EQUIPEMENT COMMERCE.
Capital restant dû au 30/09/2024 = 447 733 €.

*Emprunt BPI 570 000 €
Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 570 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2024 = 485 454 €.

* Emprunt CA 567 000 €
Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 567 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2024 = 438 361 €.

* Emprunt BPI 470 000 €
Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 470 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2024 = 446 500 €.

* Emprunt CA 467 000 €
Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 467 000 €.
Capital restant dû au 30/09/2024 = 440 133 €.

Notes sur le bilan

* Emprunt CE 150 000 €
Prêt Garantie par l'Etat. Pas de garantie complémentaire.
Capital restant dû au 30/09/2024 = 113 294 €.

*Plan de redressement liée à la sortie de la procédure de sauvegarde
Garanties données au plan :
- Apport par les associés en compte courant bloqué pendant toute la durée du plan d'une somme de 550 000€

Charges à payer

	30/09/2024	30/09/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62 414	98 995
Emprunts et dettes financières divers	80 543	22 798
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 689	45 985
Dettes fiscales et sociales	215 166	253 229
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 565	12 771
Total	463 377	433 778



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	30/09/2024	30/09/2023
Charges d'exploitation	12 977	12 275
Total	12 977	12 275



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2024
Ventes de marchandises	15 678 130
Production vendue (biens)	8 838
Production vendue (services)	69 232
TOTAL	15 756 200



Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 9 320 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	30/09/2024	30/09/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	202 525	324 665
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 722
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	202 525	328 387
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 117	20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	38 441	
Total des charges exceptionnelles	39 557	20
Résultat exceptionnel	162 967	328 367

Notes sur le compte de résultat

Opérations de l'exercice

		Charges	Produits
Amortissements des immobilisations		38 441	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			2
Autres charges exceptionnelles		1 117	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			202 523
TOTAL		39 557	202 525

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 51 personnes dont 4 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	5	
Employés	44	
Ouvriers		
Total	51	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	13 160
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	13 160
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 13 160 euros

L'engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de la clôture.

La méthode de calcul est conforme à la convention de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Hypothèse retenue : départ volontaire des salariés.

Le montant retenu est une indemnité brute, charges sociales, et fiscales patronales comprises.

Taux d'actualisation : 3.20 %

Evolution annuelle des salaires : 3 %

Critère de Turn Over : fort pour les employés, moyen pour les agents de maîtrise et faible pour les cadres.

